

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**Arrêté du 31 octobre 2022 fixant le nombre de postes offerts aux maîtres des requêtes en service extraordinaire en vue d'une intégration dans le corps des membres du Conseil d'Etat au titre des années 2022 et 2023**

NOR : JUSE2230567A

Par arrêté du vice-président du Conseil d'Etat en date du 31 octobre 2022, en application des dispositions de l'article L. 133-12-4 du code de justice administrative, le nombre de postes offerts dans le corps des membres du Conseil d'Etat aux maîtres des requêtes en service extraordinaire est fixé comme suit :

- au titre de l'année 2022 : un poste ;
- au titre de l'année 2023 : deux postes.